



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 79358

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de simplifier radicalement le code du travail, véritable frein à la compétitivité des entreprises françaises. Depuis plusieurs années, de nombreuses pistes de réflexion ont été évoquées afin de simplifier et d'assouplir le carcan réglementaire des entreprises. Les principales observations portent sur l'augmentation des seuils sociaux, la fusion des institutions représentatives du personnel, la réduction des délais de licenciement, la possibilité d'offrir plus de liberté aux entreprises pour négocier leur propre temps de travail ou encore la simplification des recours aux CDD. Aussi, il souhaiterait connaître le sentiment du Gouvernement quant à ces considérations et les possibilités de les voir prochainement être mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79358

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3554

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)